



# La Lettre d'information de Molsheim

**N°8 / 2014**

## Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 19 décembre 2014 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

La conseillère municipale Danielle Huck a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2014** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2014.

**Point 2 : Décision budgétaire modificative n°2 - Ville et budgets annexes** Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°2 qui porte sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes des budgets suivants : budget principal 2014, budget annexe Hutt et budget annexe Locaux commerciaux.

**Point 3 : Autorisations de programme - Crédits de paiement 2014 - Réajustements** Le Conseil municipal a décidé de réajuster les autorisations de programme de l'exercice 2014. Cette révision concerne les opérations suivantes :

- aménagements de la mairie et du bâtiment Streicher
- rénovations des chemins ruraux et du stade du Holzplatz
- projet de dénivellation du passage à niveau.

Les autorisations de programme accordées à hauteur de 7 335 000 € ont été réévaluées de 182 750 €, pour un montant total de 7 517 750 €.

**Point 4 : Autorisations de programme - Crédits de paiement exercice 2015** Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement. Pour l'exercice 2015, les autorisations de programme s'élèvent à 9 322 750 €. Le montant des crédits de paiement inscrit au budget primitif 2015 s'élève à 2 482 250 € et concerne notamment les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Réalisations cumulées au 31/12/2014	Crédits de paiement ouverts pour 2015
Aménagement Mairie	2 500 000,00 €	973 773,84 €	1 470 000,00 €
Aménagement bâtiment Streicher	1 000 000,00 €	428 485,60 €	510 000,00 €
Chemins ruraux	517 750,00 €	441 861,09 €	72 250,00 €
Passage à niveau PN20	1 775 000,00 €	375 000,00 €	350 000,00 €
Quartier Henri Meck et place de la Liberté	2 600 000,00€	-	80 000,00 €
		TOTAL	2 482 250,00 €

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 19 décembre 2014 -

Le Conseil municipal a approuvé les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2015 qui se décomposent comme suit :

**Point 5 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 - Budget principal**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 539 000,00 €	12 539 000,00 €
Investissement	7 202 630,00 €	7 202 630,00 €
<b>Total</b>	<b>19 741 630,00 €</b>	<b>19 741 630,00 €</b>

**Point 6 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 - Succession Albert Hutt**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 820,00 €	22 820,00 €
Investissement	16 000,00 €	16 000,00 €
<b>Total</b>	<b>38 820,00 €</b>	<b>38 820,00 €</b>

**Point 7 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 - Budget annexe Camping**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 600,00 €	45 600,00 €
Investissement	21 200,00 €	21 200,00 €
<b>Total</b>	<b>66 800,00 €</b>	<b>66 800,00 €</b>

**Point 8 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 - Budget annexe Forêt**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94 900,00 €	94 900,00 €
Investissement	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>95 900,00 €</b>	<b>95 900,00 €</b>

**Point 9 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 - Budget annexe Lotissements**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 160 666,00 €	3 160 666,00 €
Investissement	3 150 666,00 €	3 150 666,00 €
<b>Total</b>	<b>6 311 332,00 €</b>	<b>6 311 332,00 €</b>

**Point 10 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 - Budget annexe Locaux commerciaux**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 040,00 €	51 040,00 €
Investissement	14 345,00 €	14 345,00 €
<b>Total</b>	<b>65 385,00 €</b>	<b>65 385,00 €</b>

**Point 11 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2015 - Budget annexe Réseaux**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 976,00 €	14 976,00 €
Investissement	211 476,00 €	211 476,00 €
<b>Total</b>	<b>226 452,00 €</b>	<b>226 452,00 €</b>

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 19 décembre 2014 -

### **Point 12 : Suppression du passage à niveau n°20 – convention de transfert de gestion et de superposition d'affectations du domaine public et d'entretien entre la commune de Molsheim et le département du Bas-Rhin**

Le 26 octobre 2007, une convention relative au financement des études de projet et de réalisation des travaux de suppression du passage à niveau n° 20 (gare) a été signée entre l'Etat, la Région Alsace, le Conseil général du Bas-Rhin, Réseau ferré de France, et la ville de Molsheim. Suite à la création du contournement de Molsheim inauguré en juillet 2008, l'ancienne RD 422 au droit de la gare est entrée dans le patrimoine communal en 2013. Le Département reste cependant un acteur du dossier au titre de sa compétence à réaliser la route vélo européenne de Londres à Brindisi et qui traverse le département du Nord au Sud. La dénivellation du passage à niveau n° 20 permet au Conseil général du Bas-Rhin de construire le barreau intra muros de l'itinéraire reliant la piste cyclable Molsheim-Marlenheim. Ce barreau longera les voies ferrées de la gare de Molsheim et traversera l'avenue de la gare en utilisant le tablier supplémentaire dédié au déplacement doux de la dénivellation qui permettra de rejoindre les collèges Henri Meck et Bugatti par la rue de la Fonderie. Afin de procéder à la réalisation de ce projet, il y a lieu d'effectuer un transfert de gestion et de superposition d'affectations au profit du Conseil général du Bas-Rhin concernant ces emprises.  
Le Conseil municipal a approuvé la convention s'y rapportant.

### **Point 13 : Suppression du passage à niveau n° 20 – avenant n°1 à la convention de financement relative aux études de projet et à la réalisation des travaux**

Par délibération du 14 septembre 2007, le Conseil municipal avait approuvé le projet de convention de financement de la suppression du passage à niveau n° 20 (gare). A cette époque, le taux de participation de la Ville s'élevait à 12 % pour un montant total de 20,8 millions d'euros HT (M€). Ce plan de financement a été modifié lors d'une réunion entre les partenaires financeurs du comité de pilotage le 20 décembre 2010. Le taux de participation de la Ville a été abaissé à 7 %, celui de l'Etat et de RFF a été fixé à 50 %, pour un montant total estimé à 25,3 M€ HT en euros constants.  
Le Conseil municipal a approuvé ce projet d'avenant. La participation de la Ville s'élèvera dorénavant à 7 % (1,77 M€ HT) contre 12 % (2,5 M€) à l'origine.

### **Point 14 : Suppression du passage à niveau n° 20 – convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Molsheim et Réseau ferré de France portant définition des conditions d'études et de réalisation de la mise en accessibilité du passage souterrain**

La mise en accessibilité du passage souterrain de la gare de Molsheim est une fonctionnalité indispensable à la mise en dénivellation du passage à niveau n°20 (gare). Une partie des travaux de mise en accessibilité relève de la maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (installation de deux ascenseurs pour accéder aux quais). L'autre partie relève de la maîtrise d'ouvrage de la ville de Molsheim (installation d'un ascenseur permettant de relier la sortie du passage souterrain côté centre-ville au parking et au tablier "mode doux" accédant ainsi directement à la rue de la Fonderie). La Ville de Molsheim et RFF s'accordent pour désigner RFF comme maître d'ouvrage unique des études et de la réalisation de la mise en accessibilité du passage souterrain de la gare de Molsheim.  
Le Conseil municipal a approuvé le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique.

### **Point 15 : Dénomination d'une voie nouvelle - passage des Malgré-Nous**

D'octobre 1942 à novembre 1944, plus de 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans, victimes de la défaite de la France en juin 1940, furent incorporés dans la Wehrmacht. La plupart des Malgré-Nous furent envoyés sur le front de l'Est. Beaucoup furent internés à Tambov, en Russie. Afin de leur rendre hommage, il a été décidé de dénommer le passage derrière les anciennes forges, entre l'église des Jésuites et l'Hôtel de la Monnaie, "Passage des Malgré-Nous".



# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 19 décembre 2014 -

**Point 16 : Coopération inter-communale – Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement – modifications statutaires**

Par délibération du 27 novembre 2014, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig a décidé de se doter de la compétence "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés".  
Le Conseil municipal a approuvé cette nouvelle compétence.

**Point 17 : Acquisition foncière – allée Pierre Klingenfus – Promogim**

Par délibération du 30 juin 2014, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un projet urbain partenarial avec la SCI Est-Promogim. Cette société a décidé d'engager une opération immobilière sur des parcelles acquises auprès de Réseau ferré de France portant sur la construction d'environ 80 logements. Le projet urbain partenarial a prévu que la société vende à la commune au prix de 1 000 € HT l'are, des emprises foncières nécessaires au prolongement de l'Allée Pierre Klingenfus.  
L'assemblée délibérante a décidé l'acquisition de 28,6 ares de terrain pour un montant de 34 320 € TTC soit 28 600 € HT.

**Point 18 : Rue des Chasseurs – placette de retournement – acquisition foncière auprès de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig**

La rue des Chasseurs dessert plusieurs propriétés privées et se termine en impasse sur une parcelle appartenant au Département. La Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig a entrepris l'agrandissement de son bâtiment pour répondre à l'extension du Réseau d'assistantes maternelles. Elle envisage un accès à l'extrémité de la rue des Chasseurs. Afin de permettre aux services publics de fonctionner dans de bonnes conditions, aussi bien pour les riverains de la voie que pour les besoins de l'établissement de coopération intercommunale, il est opportun de réaliser une placette de retournement.  
Pour ce faire, le Conseil municipal a décidé l'acquisition d'une parcelle de 1,54 are appartenant à la Comcom pour un montant total de 15 400 €.

**Point 19 : Zich – cession foncière – section 3 – parcelle 425/36 – régime fiscal de la cession**

Par délibération du 22 mars 2013, le Conseil municipal a décidé la cession de la parcelle du lieudit Zich cadastrée section 3, parcelle 425/36 d'une contenance de 7,51 ares. Le prix de cession avait été fixé à 21 500 € HT l'are avec la TVA en sus. Or il apparaît que cette parcelle n'est pas assujettie à la TVA. En conséquence le Conseil municipal a confirmé la cession de ladite parcelle au prix net vendeur de 192 758 €, soit 25 800 € l'are.

**Point 20 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – établissements scolaires : établissements publics locaux d'enseignement du second degré**

Le Conseil municipal a désigné les représentants suivants en qualité de délégués du Conseil municipal auprès des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement du second degré de la Ville de Molsheim

	Titulaires	Suppléants
Collège Henri Meck	Sylvie Teterycz	Mireille Sitter
Collège Rembrandt Bugatti	Catherine Wolff	Valérie Deblock
Lycée Henri Meck	Maxime Munsch	Evelyne Dingens
Lycée Louis Marchal	Marie-Béatrice Devidts	Aydin Bolat
Lycée Camille Schneider	Séverine Munch	Evelyne Bernhart

**Point 21 : Service scolaire et périscolaire (SSP) – moyens de paiement**

Suite au développement d'un nouveau mode de paiement en ligne et aux demandes des usagers des services scolaires et périscolaires, le Conseil municipal a décidé:

- d'affilier la commune au centre de remboursement du Chèque emploi services universels
- de solliciter l'agrément de la ville auprès de l'Agence nationale des chèques vacances
- d'approuver la convention régissant les relations entre la Ville de Molsheim et la DGFIP,
- d'imputer les dépenses liées aux frais bancaires et commissions sur le budget.

*Les usagers peuvent se renseigner auprès du SSP pour connaître les modalités et conditions de paiement.*

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 19 décembre 2014 -

<b>Point 22 : Modulation tarifaire de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)</b>	<p>L'actuelle tarification de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ne prévoit qu'un forfait sur une semaine de cinq jours. Or, en raison des jours fériés, l'accueil pendant les vacances scolaires ne se déroule pas toujours sur une semaine complète. Il convient de compléter les tarifs existants pour permettre une modulation tarifaire, en fonction du nombre de jours d'accueil effectif.</p> <p>Le Conseil municipal a décidé de compléter les conditions tarifaires de l'Accueil de loisirs sans hébergement.</p>
<b>Point 23 : Approbation du tableau des effectifs – Budget primitif de l'exercice 2015</b>	<p>Le Conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs. Ce dernier fournit la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année 2015. La Ville et le CCAS emploient au total 193 personnes, soit 145,38 équivalents temps plein. Aucune création de poste n'est prévue pour l'exercice 2015.</p>
<b>Point 24 : Recensement de la population 2015 – modification du tableau des effectifs – ouverture de postes pour le recrutement d'agents recenseurs</b>	<p>Le recensement de la population est effectué tous les 5 ans. Programmée à Molsheim du 15 janvier au 14 février 2015, cette opération requiert le recrutement de 18 agents recenseurs. Une dotation de 20 126 € est allouée à la commune par l'Etat pour mener à bien cette opération et couvrir les frais associés.</p> <p>Sur cette base, l'assemblée délibérante a procédé à la création de 18 postes d'agents recenseurs et a décidé de rémunérer chaque agent à concurrence de 4 € par logement visité.</p>
<b>Point 25 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent</b>	<p>Le Conseil municipal a décidé de renouveler pour une durée d'un an le contrat du responsable des bâtiments communaux nommé sur le poste de technicien principal 2<sup>e</sup> classe.</p>
<b>Point 26 : Mise à jour du document unique des primes et indemnités</b>	<p>L'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction publique territoriale accorde aux assemblées délibérantes le pouvoir de fixer les régimes indemnitaires de leurs personnels "dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat".</p> <p>Le guide des primes a pour objet de procéder au rappel du cadre juridique et de récapituler dans un document unique l'ensemble des primes et indemnités versées aux agents de la Ville de Molsheim, ainsi que leurs conditions de versement. Afin de tenir compte des évolutions réglementaires, le Conseil municipal a ainsi décidé de procéder à la mise à jour du "Document unique des primes et indemnités de la Ville de Molsheim".</p>
<b>Point 27 : Création d'un groupement de commande entre le CCAS et la Ville de Molsheim pour l'acquisition de gaz naturel</b>	<p>La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le Centre communal d'action sociale de Molsheim n'a qu'un seul site de consommation (Résidence le Moulin) contrairement à la Ville qui en possède plusieurs. Afin de faciliter la gestion du marché de fourniture de gaz naturel et de permettre la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Ville et le CCAS de Molsheim souhaitent passer un groupement de commande conformément au code des marchés publics.</p> <p>Le Conseil municipal a décidé de conclure avec le CCAS de Molsheim une convention constitutive d'un groupement de commande pour assurer la coordination de la consultation relative à la fourniture de gaz naturel.</p>
<b>Point 28 : Subvention d'équilibre au CCAS – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2015</b>	<p>Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 450 000 € au profit du Centre communal d'action sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Pour mémoire le CCAS exerce les missions suivantes : crèche familiale, résidence Le Moulin, Service Animation Jeunes.</p>

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 19 décembre 2014 -

### Point 29 : Subvention au Comité des fêtes de la Ville de Molsheim – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2015

Le Comité des fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation des différentes festivités. A cet égard, il s'est vu attribuer une subvention de 110 000 € *-montant identique à celui de l'année dernière-*, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2015. A noter entre autres dans le calendrier des manifestations prévues en 2015 : la cavalcade des enfants le samedi 28 février, le 10<sup>e</sup> Molsheim Cox show du 8 au 10 mai, les Fest'ivales du 11 juillet au 22 août...

### Point 30 : Subvention à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2015

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 17 000 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2015.

### Point 31 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – Répartition pour l'exercice 2014

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs. Pour mémoire, c'est l'Office municipal des sports qui fixe les critères d'éligibilité à ces subventions, critères eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante.

Au titre de l'exercice 2014, le montant total de ces subventions s'élève à 66 071,70 €, et est réparti comme suit :

#### Associations à objet sportif : 4 524 licenciés sportifs au total

Aïkido Club Molsheim	1 235,00 €	Aquatic Club Molsheim/Mutzig	2 526,80 €
Judo Club Molsheim	2 789,80 €	Club de natation synchronisée	1 789,40 €
Karaté Club Molsheim	1 383,00 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1 170,40 €
Sambo Club Molsheim	1 598,80 €	Club Vosgien section Ski	1 058,30 €
Taekwondo Club	2 421,20 €	Molsheim Ski Nordique	2 102,00 €
MOC Badminton	1 918,60 €	Molsheim Fun Bike	2 851,40 €
MOC Handball	2 459,20 €	Club hippique Molsheim	2 351,80 €
MOC Volley Ball	1 911,00 €	Auto Racing Sport Molsheim	826,60 €
Cercle Saint-Georges Basket	2 370,80 €	Trimoval triathlon	2 375,60 €
La Sportive de Molsheim	2 830,60 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	980,40 €
Ass. de Gymnastique Volontaire	1 523,80 €	Club d'échecs de la Bruche M/E	1 130,50 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2 241,60 €	Mutzig Ovalie Molsheim	2 015,50 €
Société de Tir Molsheim	1 736,20 €	Association sportive du personnel et des élus de la Ville	995,60 €
Bruche Sport Passion	2 632,00 €	<b>Total</b>	<b>51 225,90 €</b>

#### Associations culturelles et de loisirs : 2 176 membres au total

Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	957,40 €	Scouts et guides de France	1 007,80 €
Club vosgien Molsheim/Mutzig	1 104,60 €	APPMA - Association de pêche	1 383,00 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	955,80 €	Université du temps libre (UTL) – AGF	864,00 €
Chorale paroissiale Sainte-Cécile	938,20 €	Activa Jeunes	927,00 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	947,00 €	Pingouin Prod	772,00 €
Amicale du 3 <sup>e</sup> âge	851,20 €	Cercle Saint-Georges	1 015,80 €
Molsemer Kaffebichle	927,80 €	Ass socio-culturelle des Tilleuls	244,80 €
Cœur de femmes	945,40 €	Ass socio-culturelle de la Monnaie	206,40 €
O joie de chanter	797,60 €	<b>Total</b>	<b>14 845,80 €</b>



# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 19 décembre 2014 -

**Point 32 : Subvention à la Sportive de Molsheim – Sport études football – actions du club – saison 2014/2015**

Lors de la rentrée scolaire 2007/2008, une section sport-études football a été créée au collège Rembrandt Bugatti, en partenariat avec "la Sportive de Molsheim". Pour faire face aux dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au titre de l'année scolaire 2014-2015. Parallèlement, l'association mène tout au long de l'année des activités d'éveil sportif, d'accompagnement et d'encadrement des enfants des établissements scolaires de la Ville (Ecole de football, stages pendant les vacances...). Pour participer au financement de ces heures d'encadrement, il a été décidé d'attribuer une subvention de 30 000 €.

**Point 33 : Ravalement de façades – participation financière de la Ville au profit des particuliers**

La Ville de Molsheim soutient les travaux de valorisation du patrimoine bâti de la commune à travers le versement de subventions arrêtées chaque année. 25 demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façades, au titre de l'année 2014. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal s'élève à 29 234,26 €.

**Point 34 : Classement dans le domaine public de parcelles incluses dans le domaine privé communal**

La Ville de Molsheim est propriétaire de terrains faisant partie de son domaine privé et qui sont physiquement incluses dans les voies communales et places publiques, suite à l'élargissement, au redressement de voiries existantes ou à la création de nouvelles voies. Il convient dès lors de les classer dans le domaine public communal. A cette effet, le Conseil municipal a donc décidé de classer 75 parcelles représentant une superficie totale de 5,64 ha.

**Point 35 : Eau et assainissement – allée Pierre Klingenfus – assainissement général – alimentation en eau potable – convention avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières**

Dans le cadre du projet Promogim, la Ville de Molsheim a prévu d'étendre l'Allée Pierre Klingenfus afin de desservir les futurs immeubles. L'assainissement général et l'alimentation en eau potable relevant de la compétence de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, il a été décidé d'entériner la convention à conclure avec la Comcom relative à la définition des modalités techniques et financières liées à ces travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

**Point 36 : Eau et assainissement – rue Julien – assainissement général – alimentation en eau potable – convention avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières**

Sur le même principe que pour le projet de viabilisation de l'allée Pierre Klingenfus évoqué au point 35, il a été décidé d'entériner une convention à conclure avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable à réaliser dans la rue Julien.

**Point 37 : Eau et assainissement – Schaeffersteinweg – assainissement général – alimentation en eau potable – convention avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières**

Sur le même principe que pour les projets de viabilisation de l'allée Pierre Klingenfus et de la rue Julien évoqués aux points 35 et 36, il a été décidé d'entériner une convention à conclure avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable à réaliser dans le *Schaeffersteinweg* ou chemin du Schaefferstein.

**Point 38 : Participation aux actions des établissements locaux d'enseignement du second degré – subvention au lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires**

L'association sportive du lycée Louis Marchal a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2013-2014. Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 244 € au titre de prime d'encouragement pour les résultats atteints lors des différentes compétitions UNSS.

**Point 39 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire internationale Robert Schuman pour l'organisation d'une classe transplantée à Quieux-le-Saulcy (88)**

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 65 € à l'école Robert Schuman de Strasbourg. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se déroulera à Quieux-le-Saulcy (88) du 12 au 16 janvier 2015 et qui concernera un élève originaire de Molsheim.

**Point 40 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe de découverte à Muckenbach**

Sur la base des mêmes critères énoncés au point 39, il a été décidé de verser une participation de 1 235 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se déroulera à Muckenbach du 9 au 13 février 2015 et qui concernera 19 élèves originaires de Molsheim.

**Point 41 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation de deux classes de découverte à Muckenbach**

Sur la base des mêmes critères énoncés au point 39, il a été décidé de verser une participation de 2 795 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement de deux classes transplantées qui se dérouleront à Muckenbach du 9 au 13 février 2015, et qui concerneront 43 élèves originaires de Molsheim.

**Point 42 : Rapport annuel pour 2013 de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement**

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.  
Ce rapport est consultable à l'adresse suivante :  
<http://www.sdea.fr/media/ASR/RA/RA-asst-Molsheim-Mutzig-2013.pdf>

**Point 43 : Rapport annuel pour 2013 de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable**

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2013 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.  
Ce rapport est consultable à l'adresse suivante :  
<http://www.sdea.fr/media/ASR/REP/RA-EP-Molsheim-2013.pdf>

**Point 44 : Rapport d'activités du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs - Année 2013**

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2013, relatif à l'activité du Syndicat à vocation multiple de Molsheim-Mutzig et environs.  
Ce rapport est consultable sur :  
<http://www.molsheim.fr/ged/2013-rapport-d-activites-sivom.pdf>

**Point 45 : Rapport d'activités de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig - Année 2013**

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2013, relatif à l'activité de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.  
Ce rapport est consultable sur :  
<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/ged/rapport-d-activites-2013.pdf>